



Divorce : faire appel ou pas ?

Par **ctthect**, le **23/09/2008** à **19:01**

bonjour

suite à un récent jugement signifié le 4 septembre, je suis encore dans la période d'appel (1 mois)

je voudrais demander une revision de la pension sur des éléments nouveaux

l'appel m'oblige a avoir un avoué (coût)

exise -t-il une demande simple (moins couteuse) de révision de la pension sans faire appel ?

dois-je attendre la fin de la période d'appel ?

merci